



Le fait marquant

« Calendrier Grenelle 2 :

Saisie au fond dans le cadre de l'examen du projet de loi portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2), la commission développement durable de l'Assemblée Nationale, se réunira le 3 février 2010 pour étudier le titre V sur les risques, la santé et les déchets et aura Bertrand Pancher pour rapporteur sur cette partie.

L'examen du texte en séance publique n'est pour le moment pas inscrit à l'ordre du jour. Il devrait néanmoins intervenir au printemps.

La FNADE souhaite que :

- Dans le cadre de l'article 80, soit précisé ce que l'on définit par « gros producteurs de déchets organique »,
- Dans le cadre de la REP meubles, article 78 quater (nouveau), les producteurs ou importateurs puisse déléguer leur responsabilité de prise en charge de la collecte, du tri, de la revalorisation et de l'élimination desdits produits en fin de vie à un éco-organisme agréé chargé de financer les collectivités territoriales,
- Idem pour le cas de la REP sur les déchets dangereux spécifiques article 78 bis (nouveau).

Sujets d'actualité

FNADE

Collèges

Valorisation Matière et Recyclage

Pdt : S. Flichy

Contact : C. Vergnon

Collecte et Logistique

Pdt : E. Chauchat

Contact : D. Burgess

- Le réseau Santé Déchets arrête ses activités...
Depuis sa création en 1992, le RSD s'était attaché en priorité à assurer une veille scientifique sur les relations entre la santé et les déchets.
Son conseil d'administration a décidé d'arrêter ses activités pour diverses raisons :
 - Dispersion vers d'autres activités de plusieurs membres fondateurs piliers du réseau,
 - Usure des piliers restants,
 - Difficulté à recruter de nouveaux experts désireux de s'investir dans le fonctionnement de l'association,
 - Difficulté à motiver les experts sollicités pour les analyses d'articles.Pour information, le site internet du RSD est devenu : www.infosantedechets.org.
- Mise en place de sa nouvelle organisation en 4 groupes de travail distincts (GT Papier/Carton/Plastique, GT DEEE, GT déchets du BTP et GT déchets mobilier). La réunion plénière du 14 décembre a été l'occasion de faire un point sur chaque sujet d'actualité et d'homogénéiser les actions.
- **DEEE** : Ré-agrément des 4 Eco-Organismes et présentation du cahier des charges. Nouveau calendrier pour la refonte de la directive DEEE : Délai de dépôt des amendements : 09/03/2010
Vote en commission ENVI (1^{ère} lecture) : 04/05/2010
Vote en plénière : 17-18/05/2010
- **Déchets du mobilier** : plusieurs études sont en cours et en particulier une pour définir la composition du « gisement mobilier ». La FNADE a présenté ses activités concernant le mobilier au GT ADEME, cet échange a permis au groupe de prendre conscience de l'existant au niveau de cette filière.
- **Papier/Carton/Plastique** : participation au groupe de réflexion sur l'activité de l'industrie papetière proposé par REVIPAP (en vue des Assises de l'Industrie Papetière).
- **Déchets du BTP** : réflexions sur les futures obligations de cette filière (calcul du taux de recyclage, valorisation matière, logistique de chantiers).
- Réunion du GT 2 de la commission consultative d'agrément le 12 janvier 2010 : Restitution via l'ADEME des travaux FNADE-FEDEREC relatifs aux coûts modélisés de collecte, incluant les conteneurs, pour obtenir les bases de l'objectif du Grenelle des « 80 % des coûts de référence d'un système de collecte et de tri optimisé ».

Commission	
<p>Affaires Européennes</p> <p>Contacts : V. Plainemaison, F. Collot</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Report des discussions sur la directive DEEE en 1^{ère} lecture au Parlement européen : le rapporteur a pris du retard sur le calendrier, le projet de rapport n'est pas encore finalisé. Pas de nouveau calendrier fixé pour le moment. En revanche, maintien des débats et du calendrier initial concernant la refonte de la directive RoHS (restriction de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques) « adoption en avril 2010 en commission parlementaire et en mai 2010 en plénière ». 2. Report également, sans date, de la 2^{ème} lecture IPPC/IED car le Conseil des Ministres doit réviser une partie de son accord en 1^{ère} lecture pour adapter les dispositions relatives à la comitologie aux procédures du Traité de Lisbonne. 3. Transposition de la Directive Cadre Déchets : les Etats membres et la Commission s'attèlent à la définition d'une méthode de calcul des objectifs de recyclage (50 % pour les déchets ménagers et assimilés et 70 % pour les déchets de construction et de démolition à horizon 2020) en fonction des appareils statistiques nationaux.
<p>Relations contractuelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informations calendriers parlementaires : <ul style="list-style-type: none"> - <u>Projet de Loi de Réforme des Collectivités Territoriales</u> : Première lecture à l'Assemblée Nationale à partir du 19 janvier 2010. - <u>Projet de Loi de finances rectificative pour 2010</u> : Discussions à l'Assemblée Nationale annoncées à partir du 2 février 2010 sous réserve du dépôt du texte. Séances publiques prévues au Sénat le 15 février 2010 sous réserve de dépôt du texte.
Groupes de travail	
<p>Sécurité du Collège</p> <p>Collecte et Logistique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunion du 6 janvier 2010 : Décision d'organiser des réunions régionales avec les CRAM et les clients donneurs d'ordre, là où c'est possible, sans attendre la signature de la charte nationale reportée par nos autres partenaires institutionnels.
<p>Déchets d'Activité de Soins</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etude Traitement des DASRI actualisée par l'ADEME : Participation au comité de pilotage le 7 janvier, avec avis donné sur le nécessaire approfondissement des flux relatifs aux appareils de prétraitement.
<p>Impacts Environnementaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le MEEDDM a récemment transmis le projet d'arrêté modificatif de l'arrêté de 2002 relatif à l'incinération des déchets non dangereux. A cette occasion, plusieurs remarques ont été adressées au MEEDDM, notamment sur : <ul style="list-style-type: none"> - la nécessité de mettre en place un système d'accréditation avant l'installation de cartouches de prélèvement en continu de dioxines/furanes. - les mesures ponctuelles de dioxines/furanes qui doivent continuer à servir de référence pour juger de la conformité réglementaire par rapport au seuil de 0,1 ng/m3. Une réunion avec le MEEDDM et l'ADEME est prévue le 4 février 2010.
<p>Combustibles solides de récupération</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancement en collaboration avec l'ADEME, de l'étude de caractérisation des émissions liées à la combustion des CSR, les résultats sont attendus pour fin mars.
<p>REACH</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travail en collaboration avec la FEAD afin de réagir aux propositions de l'ECHA, et en particulier sur deux thématiques : <ul style="list-style-type: none"> - « guidance document on waste and recovered substances », - « ASSESSMENT OF RISKS FROM WASTE STAGE » RIP3.2.2R18. La FNADE a réagi sur cette proposition afin de ne pas rendre REACH incohérent avec l'étape déchet. La FNADE souhaite rappeler que l'activité déchet est d'ores et déjà régulée par un ensemble de normes efficace et récent dont il faut tenir compte.

Dates à retenir

28 janvier	GT papier carton plastique (VMR)
28 janvier	Présentation aux adhérents FNADE de la nouvelle Tarification des AT / MP par le Directeur des Risques Professionnels de la CNAMTS
29 janvier	FNADE Sud Ouest à Bordeaux
3 février	CCTG TMB : GT Rédaction
3 février	Colloque AMORCE sur les filières et éco-organismes
4 février	CCTG TMB : sous-groupe essais-réception
4 février	Commission relations contractuelles
5 février	FNADE Ouest
8 février	GT impacts environnementaux
8 février	GT H96P : normalisation presses à balles et compacteurs
9 février	Réunion du Bureau de l'UPDS
9 février	Assemblée générale de l'UPDS
9 février	EPRTTR Stockage
11 février	Conseil d'administration de la FNADE
11 février	Commission normative H96B : matériels pour la collecte des déchets (reportée du 27-01)
15 février	Commission affaires européennes
16 février	Conseil d'administration du SNAD
17 février	Collège valorisation énergétique
17 février	Conseil d'administration du SNIDE
18 février	Commission formation du SNAD
25 février	Section paritaire professionnelle du SNAD
24 juin	CONGRES DE LA FNADE au Cercle Nationale des Armées

Liens & documents utiles

Loi de finances	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Publication au Journal officiel de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010 : http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20091231&numTexte=1&pageDebut=22856&pageFin=22939 <ul style="list-style-type: none"> - Suppression de la taxe professionnelle et instauration de la contribution économique territoriale, - Censure par le Conseil Constitutionnel de l'ensemble du régime relatif à la contribution carbone (le gouvernement doit en redéfinir les modalités d'application dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2010), - Article 37 (issu d'un amendement FNADE) : Application des modulations de TGAP sur les tonnages de déchets réceptionnés entre la date de démarrage effectif des dispositions répondant aux critères d'accès à la modulation (certification, valorisation du biogaz, performance énergétique ou valeur limite d'émission d'oxyde d'azote) et le 31 décembre de l'année au titre de laquelle la taxe est due, - Article 38 (issu d'un amendement FNADE) : extension de la réduction de TGAP aux déchets transférés par voie alternative traités dans des installations de stockage qui valorisent plus de 75 % du biogaz. ▪ Publication au Journal Officiel de la loi n°2009-1674 du 30 décembre 2009 de finances rectificative pour 2009 : http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20091231&numTexte=2&pageDebut=22940&pageFin=22995 <ul style="list-style-type: none"> - Modification du calendrier de la TGAP : déclaration au plus tard le 30 avril de chaque année pour la taxe due au titre de l'année précédente et paiement des acomptes au plus tard les 30 avril, 31 juillet et 31 octobre de l'année au titre de laquelle la taxe est due, - Article 83 : allègement du tarif de TGAP pour la filière des papiers imprimés et extension de son application aux papiers à usage graphique (pour les producteurs ne participant pas à une filière de recyclage via la REP).
Législation européenne	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Règlement CE n° 1221/2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS). ▪ Communication CE n° 2009/C 321/09 du 29 décembre 2009 : incluant notamment l'amendement EN 1501-1 : 1998 +A2 : 2009 entraînant la prorogation de la présomption de conformité de la norme harmonisée à la directive machines.

Textes juridiques français

- **Arrêté du 24 septembre relatif aux ICPE rubrique 2930** : définition des prescriptions soumises à contrôle périodique par des organismes agréés à partir du 1^{er} novembre 2009 pour certains ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur (de grande taille).
- **Art. 83 de la loi de finances rectificative 2009** : adaptation avec rétroactivité du régime de la TGAP applicable à la mise sur le marché de papiers imprimés sauf si contribuant à Ecofolio : la taxe passe de 910 à 120 euros/tonne, et augmente le seuil d'exigibilité à 5 tonnes/an.
(Rappel : A partir du 1^{er} janvier 2010, le champ s'étend aux papiers à usage graphique, transformés, conditionnés et destinés à être imprimés, ce qui inclut les papiers bureautiques vierges et enveloppes).
- **Conformité CE pour les Machines et E.P.I.** : publications de 5 arrêtés le 22 octobre 2009, dont 3 relatifs aux contenus : - de la déclaration CE de conformité, - du dossier technique de fabrication exigé par l'Art. 4313-6 du C.T., - des éléments constituant la documentation pertinente d'une quasi-machine.
Un des arrêtés du 22 octobre est relatif à la réalisation des vérifications des équipements et E.P.I. à la demande de l'Inspection du Travail.
- **Substances dangereuses** :
 - Arrêté du 7 décembre 2009 relatif à la classification et à l'étiquetage des substances dangereuses,
 - Arrêté du 15 décembre 2009 relatif aux contrôles techniques des valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP),
 - Décret n° 2009-1570 du 15 décembre 2009 relatif au contrôle du risque chimique sur les lieux de travail,
 - Arrêté du 15 décembre 2009 relatif aux contrôles du respect des valeurs limites d'exposition biologique (VLB) pour les travailleurs exposés au plomb.